

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2010

Régulièrement convoqué (convocation du 25.10.2010), le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles BELICARD, le Maire.

Membres présents : Jean ANTHEAUME, Noël PERRET, Brigitte CLERC adjoints, et MM/ Sophie PREAUD, Paméla ROUGEOT, Jean Paul PANNETIER, Richard LOPEZ, Jean-Luc PERRET, Jérôme TEILLERE.

Excusé : Denis FAYARD,

Lecture est faite du P. V. de la dernière réunion en date du 6 septembre 2010 et il est approuvé à l'unanimité.

Mme Paméla ROUGEOT est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

La Communauté de Communes :

Nouvelle adhésion :

Le Maire explique que la commune de CLERMAIN a demandé son adhésion à la Communauté de Communes de Matour et sa Région. Il appartient aux Conseils Municipaux des communes membres de donner leur accord à cette adhésion et d'accepter la modification de l'article 1 des statuts concernant les périmètres des communes pour y intégrer CLERMAIN. Le conseil municipal accepte l'adhésion et la modification des statuts.

Nouvelles compétences :

Dans le cadre d'un projet immobilier sur la commune de Matour, sur la suggestion des services préfectoraux, le conseil municipal approuve la modification de l'article 5 des statuts afin de donner compétence à la Communauté de Communes pour conduire le dossier de réhabilitation de la maison Janin à Matour, en vue d'aménagement de logements pour personnes défavorisées et de locaux destinés à l'action sociale et l'amélioration du cadre de vie.

Le SCOT :

Le Maire donne connaissance de la lettre du Préfet de Saône et Loire en date du 1^{er} septembre 2010 sur la création du Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la région mâconnaise.

Il apparaît que la composition du comité syndical proposé par la préfecture est celui proposé par la CAMVAL, il ne correspond pas aux propositions faites par le Président du Pays Sud Bourgogne, notamment sur la représentativité des Communautés de Communes au sein du comité syndical.

En conséquence, le conseil municipal décide : rejet du périmètre, rejet du projet de statuts, rejet du nombre et de la répartition des sièges au sein du comité syndical mixte, rejet du transfert des compétences au futur syndicat mixte.

La carte communale :

Le Maire fait savoir que l'élaboration de la carte communale touche à son terme. Faute d'accord entre les deux parties, le terrain prévu pour le projet de débit de boissons n'est pas inclus dans le périmètre constructible.

Le conseil municipal l'entérinera lors de la prochaine réunion du conseil, après insertion dans le projet par le cabinet Topos de la partie archéologique.

QUESTIONS DIVERSES :

Révision loyer de l'Entreprise BARAUD :

Conformément aux clauses du bail, la révision du loyer est à intervenir au 1^{er} novembre 2010. A compter de cette date, le loyer mensuel passera à 87,89 € au lieu de 87,81€.

Maison Safras :

- Le maire fait part du courrier du conseil général notifiant la somme de 12131 € de subvention au titre du PIIC 2010 pour l'ensemble du projet.

- Une réunion de travail est prévue le mardi 2 novembre en Mairie avec M. COUDEYRE, architecte, pour définir le système de chauffage du bâtiment avant lancement de l'appel d'offre. Il est demandé aux membres du conseil municipal disponibles d'y assister.

- Les services de La Poste signalent, suite à notre demande d'aide, qu'ils acceptent de financer une partie des travaux prévus dans l'agence postale communale.
- Le Maire fait part d'une lettre du conseiller général, Maurice BENAS, qu'une subvention de 549 € est accordée par le Conseil Général, soit 60% du coût HT pour l'équipement informatique de la bibliothèque.

Nouvelles de la Communauté de Communes :

Le Maire donne connaissance :

- du rapport annuel du prix et de la qualité du service d'assainissement
- du rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes.
- du rapport du SPANC qui signale avoir fait 32 diagnostics sur la commune de Saint Pierre le Vieux.

Divers :

- Noël PERRET fait part de la commande de sel pour l'hiver.

Il rappelle les réparations à effectuer sur le tracteur de la commune (pneus, batterie)

- La TNT arrive, il y a lieu de faire connaître aux personnes encore équipées de l'antenne râteau, qu'elles peuvent être aidées financièrement, imprimés à demander en Mairie.
- Le projet WIMAX suit son cours, son arrivée est prévue pour fin novembre.
- Le repas du CCAS est prévu pour le dimanche 28 novembre 2010
- Sophie PREAUD, à la suite d'une réunion informelle du SIVOS, signale qu'en raison de travaux importants sur la route de Germolles, il n'y aura pas de ramassage scolaire entre Germolles et les autres communes du RPI du 3 au 6 novembre 2010.

A 22 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.